



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des handicapes

Question écrite n° 10243

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande a Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, de bien vouloir lui communiquer les statistiques les plus recentes relatives aux actions des collectivites territoriales en faveur des personnes handicapees.

Texte de la réponse

En matiere de statistiques relatives aux actions des collectivites territoriales en faveur des personnes handicapees, le ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville diffuse principalement deux enquetes : l'enquete ES et l'enquete sur les beneficiaires et les depenses d'aide sociale. La premiere enquete denommee ES est realisee aupres des etablissements et services pour enfants et adultes handicapes ou en difficulte, elle porte tous les deux ans sur l'activite et le personnel, et tous les quatre ans elle porte en outre sur la clientele et les sorties. Les resultats de l'enquete ES 91 seront disponibles prochainement. Par ailleurs, tous les ans est exploitee l'enquete sur les beneficiaires et les depenses d'aide sociale ; les resultats nationaux et par departement de l'annee 1991 ont ete publies et diffuses en fevrier 1994. Toute information statistique dans les domaines « sanitaire et d'action sociale » et les resultats de ces enquetes sont disponibles au ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville a la documentation du service des statistiques et des etudes et des systemes d'information.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10243

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 305

Réponse publiée le : 25 avril 1994, page 2029